

# OFFRE D'ACHAT D' ACTIONS (Version détaillée)

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>0.00 INTERPRÉTATION .....</b>	<b>15</b>
0.01 Terminologie.....	15
0.01.01 Actions.....	15
0.01.02 Activités.....	16
0.01.03 Administrateurs .....	16
0.01.04 Affiliée.....	16
0.01.05 Bail .....	16
0.01.06 Charge .....	17
0.01.07 Clientèle.....	17
0.01.08 Compte-Client .....	17
0.01.09 Contrat Accessoire .....	17
0.01.10 Contrôle .....	18
0.01.11 Cours Normal des Affaires.....	19
0.01.12 Date de Clôture.....	19
0.01.13 Date Effective.....	19
0.01.14 Équipement.....	19
0.01.15 Équipements Informatiques.....	20
0.01.16 Événement Défavorable .....	20
0.01.17 Filiale.....	20
0.01.18 Force Majeure.....	20
0.01.19 Immeuble .....	21
0.01.20 Information Confidentielle.....	21
0.01.21 LCSA.....	23
0.01.22 LSAQ.....	23
0.01.23 Loi .....	23
0.01.24 Manquement .....	23
0.01.25 Matériel Roulant.....	24
0.01.26 Matières Dangereuses.....	24
0.01.27 Meilleurs Efforts.....	24
0.01.28 Offre .....	25
0.01.29 Période Interimaire .....	26
0.01.30 Personne .....	26
0.01.31 Personnes-Clés .....	27
0.01.32 Personne Liée .....	27
0.01.33 Perte.....	28
0.01.34 Produits.....	28
0.01.35 Propriété Intellectuelle .....	28
0.01.36 Représentants Légaux.....	29

0.01.37	Salariés .....	30
0.01.38	Services.....	30
0.01.39	Société .....	30
0.01.40	Statuts .....	30
0.01.41	Taux Préférentiel .....	30
0.01.42	Transaction .....	31
0.02	Intégralité et primauté .....	31
0.03	Lois applicables .....	32
0.04	Non-conformité.....	33
0.04.01	Divisibilité .....	33
0.04.02	Disposition alternative.....	33
0.05	Généralités .....	34
0.05.01	Cumul .....	34
0.05.02	Non renonciation .....	34
0.05.03	Dates et délais.....	34
a)	De rigueur .....	34
b)	Calcul.....	34
c)	Reports.....	35
0.05.04	Références financières.....	35
0.05.05	Renvois .....	36
0.05.06	Genre et nombre .....	36
0.05.07	Titres.....	36
0.05.08	Présomptions .....	37
0.05.09	Connaissance.....	37
0.05.10	Approbation.....	38
0.05.11	Normes comptables .....	38
<b>1.00</b>	<b>OBJET .....</b>	<b>39</b>
1.01	Offre d'achat .....	39
1.02	Conditions .....	40
1.03	Choix de l'OFFRANT .....	41
<b>2.00</b>	<b>CONTREPARTIE.....</b>	<b>42</b>
2.01	Prix offert .....	43
2.02	Ajustements .....	43
2.02.01	Bénéfice d'exploitation .....	43
2.02.02	Avoir des actionnaires .....	43
<b>3.00</b>	<b>MODALITÉS DE PAIEMENT .....</b>	<b>43</b>
3.01	Dépôt.....	44
3.01.01	Remise .....	44
3.01.02	Encaissement .....	44
3.01.03	Retour .....	44
3.02	Montant initial.....	44

3.03	Solde du prix .....	44
3.03.01	Mensualités .....	44
	a) Montant total .....	44
	b) Échéancier .....	44
	c) Intérêt .....	45
3.04	Paiement par anticipation .....	45
3.05	Billet à ordre .....	46
3.05.01	Remise .....	46
3.05.02	Portée .....	46
3.06	Réclamations d'un tiers .....	47
3.07	Déchéance du terme .....	47
<b>4.00</b>	<b>SÛRETÉS.....</b>	<b>47</b>
4.01	En faveur de l'OFFRANT .....	48
4.02	En faveur du BÉNÉFICIAIRE .....	48
4.02.01	Solidarité .....	48
4.02.02	Hypothèque mobilière avec dépossession .....	48
4.02.03	Dépôt en garantie.....	49
4.02.04	Autres droits .....	49
<b>5.00</b>	<b>ATTESTATIONS RÉCIPROQUES .....</b>	<b>50</b>
5.01	Statut .....	52
5.02	Capacité .....	53
5.03	Effet obligatoire .....	54
5.04	Résidence .....	54
5.05	Statut canadien.....	55
5.06	Opération dispensée.....	55
5.07	Commission .....	56
5.08	Stipulations Essentielles .....	56
5.09	Divulgateion .....	57
<b>6.00</b>	<b>ATTESTATIONS DE L'OFFRANT.....</b>	<b>58</b>
6.01	Prête-nom.....	58
6.02	Financement.....	59
<b>7.00</b>	<b>ATTESTATIONS DU BÉNÉFICIAIRE.....</b>	<b>59</b>
7.01	Sa personne.....	59
7.01.01	Statut.....	59
7.01.02	Faillite.....	60
7.01.03	Comportement .....	60
7.02	Actions visées .....	60
7.02.01	Propriété .....	60
7.02.02	Charges .....	61
7.02.03	Émission .....	61

7.02.04	Transférabilité.....	61
7.02.05	Dividende .....	62
7.02.06	Dilution .....	62
7.03	Société.....	63
7.03.01	Constitution .....	63
7.03.02	Capital autorisé et émis .....	63
7.03.03	Livre et registres .....	63
7.04	Actionnaires .....	64
7.05	Conformité.....	64
7.05.01	Lois .....	64
7.05.02	Connaissance .....	64
7.06	Filiales et Affiliées .....	64
7.06.01	Organigramme.....	64
7.06.02	Connaissance .....	64
7.07	Ressources humaines .....	65
7.07.01	Normes du travail .....	65
7.07.02	Santé - Sécurité.....	65
7.07.03	Convention collective.....	65
7.07.04	Plans, régimes ou autres engagements .....	65
7.07.05	Grèves et lock-out.....	66
7.07.06	Équité salariale .....	66
7.07.07	Personnes-Clés .....	66
7.07.08	Démission .....	67
7.08	Financement.....	67
7.08.01	Contrats de prêt.....	67
7.08.02	Crédit-baux .....	67
7.08.03	Défaut .....	67
7.08.04	Manquement.....	67
7.08.05	Déchéance de terme.....	68
7.09	Gestion financière .....	68
7.09.01	États financiers .....	68
7.09.02	Situation financière.....	69
7.09.03	Cautionnement et garantie .....	69
7.09.04	Méthode comptable .....	69
7.09.05	Avances .....	70
7.09.06	Quittance.....	70
7.10	Fiscalité.....	70
7.10.01	Impôts .....	70
7.10.02	Rapports.....	70
7.10.03	Défaut .....	70
7.10.04	Déductions et remises.....	71
7.11	Titres d'occupation .....	71
7.11.01	Validité des titres immobiliers.....	71
7.11.02	Bail .....	71

7.12	Opérations immobilières.....	71
7.13	Approvisionnement.....	72
7.13.01	Équipement.....	72
a)	Propriété.....	72
b)	État.....	72
c)	Entretien et garanties.....	72
d)	Charge.....	72
7.13.02	Contrats d'approvisionnement.....	72
7.13.03	Relations avec Fournisseurs.....	72
7.13.04	Matières Premières.....	72
7.14	Exploitation.....	73
7.14.01	Clients.....	73
7.14.02	Produits finis.....	73
7.14.03	Garanties.....	73
a)	Liste.....	73
b)	Réclamations.....	73
7.14.04	Rappel de Produits.....	73
7.14.05	Conduite des affaires.....	74
7.14.06	Pratiques discriminatoires.....	74
7.14.07	Comportement.....	74
7.14.08	Personnes Liées.....	74
7.15	Permis et licences.....	74
7.15.01	Liste.....	74
7.15.02	Situation.....	74
7.15.03	Conformité.....	75
7.15.04	Restriction.....	75
7.16	Contrats publics.....	75
7.16.01	Admissibilité.....	75
7.16.02	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).....	75
7.16.03	Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).....	75
7.16.04	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF).....	76
7.16.05	Attestation de Revenu Québec.....	76
7.16.06	Rendement insatisfaisant.....	77
7.17	Environnement.....	77
7.17.01	Lois Environnementales.....	77
7.17.02	Matières dangereuses.....	78
7.17.03	Autorisations.....	78
7.17.04	Lieux d'exploitation.....	78
7.17.05	Avis de défaut.....	78
7.18	Propriété Intellectuelle.....	79
7.18.01	Liste.....	79
7.18.02	Droit.....	79
7.18.03	Réclamations.....	79

7.18.04	Transaction .....	79
7.18.05	Droits d'auteur .....	79
7.18.06	Autorisations .....	80
7.18.07	Marques de commerce.....	81
	a) Droit à l'enregistrement .....	81
	b) Confusion.....	81
7.18.08	Brevets .....	81
7.18.09	Secrets de commerce / Savoir-faire .....	82
7.19	Technologies de l'information .....	82
7.19.01	Équipements Informatiques .....	82
7.19.02	Logiciels .....	82
7.19.03	Noms de Domaine .....	82
7.20	Publicité et moyens promotionnels .....	83
7.20.01	Liste .....	83
7.20.02	Conformité.....	83
7.21	Mise en marché .....	83
7.21.01	Liste .....	83
7.21.02	Pratiques commerciales .....	83
7.21.03	Protection du consommateur .....	83
7.21.04	Commerce électronique.....	83
7.22	Crédit à la Clientèle .....	84
7.22.01	Comptes-Clients .....	84
7.22.02	Consignation.....	84
7.23	Assurances .....	84
7.23.01	Liste des Polices .....	84
7.23.02	Couverture .....	84
7.23.03	Conformité.....	85
7.23.04	Réclamations .....	85
7.24	Procédures judiciaires .....	85
7.25	Prescription .....	86
7.25.01	Attestations de nature fiscale.....	86
7.25.02	Autres attestations .....	86
7.25.03	Engagement .....	86
7.25.04	Fraude .....	86
<b>8.00</b>	<b>OBLIGATIONS RÉCIPROQUES .....</b>	<b>86</b>
8.01	Attestations .....	87
8.02	Information Confidentielle .....	87
8.02.01	Engagement .....	87
8.02.02	Durée de l'engagement.....	89
8.02.03	Inachèvement de la Transaction .....	89
	a) Demande de retour.....	89
	b) Destruction.....	89
8.02.04	Pénalité .....	89

8.03	Indemnisation .....	90
8.03.01	Seuil.....	90
8.03.02	Portée.....	91
8.03.03	Procédure.....	91
8.04	Divulgateion de l'existence de l'Offre .....	91
8.04.01	Engagement.....	91
8.04.02	Annonce publique.....	91
8.04.03	Exception.....	92
8.04.04	Défaut .....	92
<b>9.00</b>	<b>OBLIGATIONS DE L'OFFRANT .....</b>	<b>92</b>
9.01	Conditions.....	92
9.02	Information continue .....	92
9.03	Date de clôture .....	93
9.04	Libération des endossements .....	93
9.04.01	Date limite .....	93
9.04.02	Dédommagement.....	93
9.05	États financiers.....	93
<b>10.00</b>	<b>OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE .....</b>	<b>94</b>
10.01	Avant la Date de Clôture .....	94
10.01.01	Accès à la documentation.....	94
a)	Vérification diligente.....	94
b)	Non-respect.....	94
10.01.02	Attestation fausse ou inexacte.....	94
a)	Nullité .....	94
b)	Remboursement .....	94
10.01.03	Charges .....	95
10.01.04	Conduite des affaires.....	95
10.02	Date de clôture .....	95
10.03	Période de transition .....	95
10.03.01	Information.....	95
10.03.02	Soutien.....	95
10.04	Non-concurrence.....	96
10.04.01	Portée de l'engagement .....	97
10.04.02	Exclusions .....	97
a)	Solde du prix de vente .....	97
b)	Souscription de titres .....	98
10.04.03	Ajustements de la portée .....	98
a)	Territoire .....	98
b)	Durée .....	98
10.04.04	Pénalité .....	99
a)	Montant.....	99
b)	Paiement .....	99

	c) Diminution du prix de vente des Actions .....	99
	d) Mesures conservatoires.....	99
10.04.05	Cession de droits .....	101
10.04.06	Motifs et raisonnabilité de la clause .....	101
10.05	Non sollicitation .....	102
10.05.01	Du personnel .....	102
	a) Portée de l'engagement .....	102
	b) Sanction .....	103
	i) Pénalité automatique .....	103
	ii) Paiement de la pénalité.....	103
	iii) Mesures conservatoires .....	103
10.05.02	De la clientèle.....	103
	a) Portée de l'engagement .....	104
	b) Sanction .....	104
	i) Pénalité automatique .....	104
	ii) Paiement de cette pénalité.....	104
	iii) Mesures conservatoires .....	104
10.06	Quittance .....	104
<b>11.00</b>	<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES .....</b>	<b>105</b>
11.01	Cession.....	105
	11.01.01 Interdiction .....	105
	11.01.02 Inopposabilité .....	105
11.02	Force Majeure .....	105
	11.02.01 Exonération de responsabilité.....	106
	11.02.02 Prise de mesures adéquates .....	106
	11.02.03 Droit de l'autre PARTIE .....	106
11.03	Frais de rédaction .....	107
11.04	Exécution complète.....	107
11.05	Recours .....	107
	11.05.01 Choix .....	107
	11.05.02 Aucune restriction .....	108
11.06	Séance de clôture .....	108
	11.06.01 Lieu.....	108
	11.06.02 Délai d'acceptation.....	108
11.07	Prise d'inventaire .....	109
<b>12.00</b>	<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>109</b>
12.01	Avis .....	109
12.02	Résolution de différends .....	110
	12.02.01 Rencontre de négociations de bonne foi.....	111
	a) Avis écrit.....	111
	b) Rencontre .....	111
	c) Procédures judiciaires .....	111

d) Mesures conservatoires .....	111
12.02.02 Médiation .....	111
a) Processus .....	111
b) Médiateur .....	112
c) Règlement .....	112
d) Procédures judiciaires [OU Arbitrage] .....	112
12.02.03 Arbitrage .....	112
a) Avis .....	114
b) Réponse .....	115
c) Nomination d'un troisième arbitre .....	115
d) Confidentialité .....	115
e) Audition .....	116
f) Décision .....	116
g) Frais .....	116
h) Dispositions supplétives .....	116
12.03 Élection de domicile .....	116
12.04 Exemplaires .....	118
12.05 Modification .....	118
12.06 Non-renonciation .....	118
12.07 Signature électronique .....	119
<b>13.00 RÉVOCATION DE L'OFFRE .....</b>	<b>120</b>
<b>14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR .....</b>	<b>120</b>
<b>15.00 EXPIRATION DE L'OFFRE .....</b>	<b>120</b>
15.01 Échéance .....	120
15.02 Survie .....	120
<b>16.00 PORTÉE .....</b>	<b>121</b>

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE L'OFFRANT .....	123
ANNEXE B – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU BÉNÉFICIAIRE .....	125
ANNEXE 0.01.05 – COPIE DU BAIL .....	126
ANNEXE 0.01.06 – CHARGE .....	126
ANNEXE 0.01.14 – ÉQUIPEMENT .....	126

ANNEXE 0.01.19 – IMMEUBLE(S).....	126
ANNEXE 0.01.25 – MATÉRIEL ROULANT.....	126
ANNEXE 0.01.35 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	126
ANNEXE 0.01.40 – STATUTS DE LA SOCIÉTÉ .....	127
ANNEXE 3.05 – BILLET À ORDRE .....	127
ANNEXE 4.02.02 – HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE AVEC DÉPOSSESSION.....	127
ANNEXE 7.01.01 – CERTIFICAT D’ATTESTATION DE L’OFFRANT .....	127
ANNEXE 7.02.04 – RÉOLUTION AUTORISANT LE TRANSFERT .....	128
ANNEXE 7.03.01 – CERTIFICAT D’ATTESTATION DU BÉNÉFICIAIRE .....	130
ANNEXE 7.06.01 – ORGANIGRAMME.....	130
ANNEXE 7.07.04 – PLANS, RÉGIMES OU AUTRES .....	130
ANNEXE 7.08.01 – CONTRATS DE PRÊT .....	130
ANNEXE 7.08.02 – CRÉDIT-BAUX .....	130
ANNEXE 7.09.01 – ÉTATS FINANCIERS .....	130
ANNEXE 7.13.02 – CONTRATS D’APPROVISIONNEMENT .....	131
ANNEXE 7.14.03 – GARANTIES.....	131
ANNEXE 7.15.01 – PERMIS ET LICENCES .....	131
ANNEXE 7.16.06 – CAS D’ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT .....	131
ANNEXE 7.20.01 – CONTRATS DE PUBLICITÉ.....	131
ANNEXE 7.21.01 – CONTRATS DE MISE EN MARCHÉ.....	131
ANNEXE 7.23.01 – POLICES D’ASSURANCE .....	131
ANNEXE 7.23.04 – RÉCLAMATIONS D’ASSURANCE.....	132
ANNEXE 10.04.01 – PRODUITS ET SERVICES .....	132
ANNEXE 10.05.02 – CLIENTÈLE .....	132

○ ○ ○ ○ ○

**OFFRE D'ACHAT D' ACTIONS**, soumise le ..... 20..., en la ville de .....,  
province de Québec, Canada.

*Cette offre constitue un acte sous seing privé, au sens de l'article 2826 CcQ, en ce qu'elle constate, sans autre formalité, un acte juridique assorti de la signature de l'offrant.*

**PAR :** **V1** ..... (*nom de la personne physique*), ..... (*occupation*),  
domicilié(e) et résidant au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville  
de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*),  
..... (*code postal*);

*Cette version doit être utilisée lorsque la partie visée est une personne physique.*

**OU**

**V2** ..... (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale  
dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la Loi ..... (*nom de la loi sous  
laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au  
..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom  
de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code  
postal*), et dûment immatriculée sous le numéro ..... (*.....*) conformément à la Loi  
..... (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle  
la société par actions est immatriculée*);

*Cette version doit être utilisée lorsque la partie visée est une société par actions et que  
l'opération juridique ne nécessite aucune formalité spécifique d'autorisation de la part de  
ses dirigeants, de ses administrateurs ou de ses actionnaires. C'est le cas lorsqu'il s'agit  
d'effectuer des opérations s'inscrivant dans le cadre normal des activités de l'entreprise.*

*En tant que personne morale, la société par actions doit nécessairement être représentée par  
ses dirigeants (art. 312 CcQ). Cependant, il convient de noter que la personne morale peut  
être liée civilement par le comportement d'un bénévole ou d'un employé si le tiers est  
justifié de croire que ce dernier est autorisé d'agir au nom de la personne morale. Il s'agit  
là de l'application de la théorie du mandat apparent (art. 2163 CcQ).*

*La détermination d'un cas de mandat apparent est une question de fait. La jurisprudence a  
toutefois identifié quatre conditions à remplir afin que le mandat apparent soit applicable:*

- l'absence de pouvoir de représentation du mandataire;
- la bonne foi du tiers qui invoque le bénéfice du mandat apparent;
- des motifs raisonnables pour le tiers de croire au mandat; et
- des motifs émanant du mandant.

OFFRANT	BÉNÉFICIAIRE

*En principe, pour illustrer sa bonne foi, le tiers devra démontrer qu'il a satisfait à son obligation de vérifier les pouvoirs du mandant. L'ampleur d'un tel devoir de vérification varie toutefois selon les circonstances. Il ressort de la jurisprudence que le tiers peut se fier aux inscriptions aux registres publics tenus aux termes de l'article 98 de la Loi sur la publicité légale des entreprises, RLRQ, c P-44.1. Autrement dit, il n'a pas à se préoccuper des circonstances de régie interne entourant l'autorisation ou la non-autorisation de la négociation et signature d'un contrat (art. 12 Loi sur les sociétés par actions, RLRQ c S-31.11 (ci-après la « LSAQ »), art. 18 Loi canadienne sur les sociétés par actions, LRC 1985, c C-44 (ci-après la « LCSA ») et Charron c Charron, 2007 QCCS 5899).*

*Concernant les motifs raisonnables pour le tiers de croire au mandat, notons que dans l'arrêt Inkas Security Services Ltd. c Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, 2010 QCCA 1661, la Cour d'appel conclut à l'existence d'un mandat apparent, et ce, notamment en raison du comportement de l'appelante et de l'utilisation du logo et du nom de l'appelante dans la documentation fournie au moment de la signature du contrat. Par ailleurs, dans cette affaire, la Cour conclut que le devoir de vérification de l'intimé était tempéré en raison de la forte apparence du mandat. (Pour en apprendre davantage sur la notion de mandat apparent et sur l'obligation contractuelle en découlant, veuillez consulter notre chronique en droit des affaires, « edilexpress », (2010) numéro 15, « Gare au contrat conclu sur la base d'un mandat apparent! » : <http://www.edilex.com/edilexpress/index.php/gare-au-contrat-conclu-sur-la-base-dun-mandat-apparent/#ixzz1jdVwqxHv/>).*

*Finalement, notons que lorsqu'une personne morale n'a pas été validement constituée, le représentant de celle-ci sera alors lié personnellement aux obligations du contrat à la suite de sa signature (Investissement Ponari mondial inc. c Mordehay, 2007 QCCA 892).*

**OU**

**V2.1 (À ajouter à la suite de la V2, le cas échéant)** représentée par ..... (nom du représentant), son ..... (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

*Contrairement à la prochaine version ci-dessous, cette version doit uniquement être utilisée lorsque l'opération juridique prévue au contrat nécessite l'adoption d'une résolution du conseil d'administration afin d'autoriser le représentant de la personne morale à agir, mais que la partie cocontractante n'a pas exigé que celle-ci soit jointe au contrat. Cette version peut notamment servir lorsque le représentant de la société engage contractuellement la société dans le cadre du cours normal des activités de l'entreprise.*

**OU**

**V2.2 (À ajouter à la suite de la V2, le cas échéant)** représentée par ..... (nom du représentant), son ..... (titre du représentant), qui est dûment autorisé à

OFFRANT	BÉNÉFICIAIRE

agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], annexe A;

*Contrairement à la version ci-dessus, cette version doit uniquement être utilisée lorsque l'opération juridique prévue au contrat nécessite l'adoption d'une résolution du conseil d'administration afin d'autoriser le représentant de la personne morale à agir dans le cadre de cette opération juridique et que la partie cocontractante a exigé qu'elle soit jointe en annexe au contrat.*

*S'il n'y a qu'une seule personne morale devant agir par l'entremise d'une résolution, cette résolution sera reproduite en Annexe A. S'il y en a plus que deux, les différentes résolutions seront reproduites en Annexe A1, A2, A3, etc.*

**OU**

**V3** ..... (*nom*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par ..... (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [toute autre groupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon le [Code civil du Québec] **OU** [le régime de droit commun applicable] **OU** [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro ..... (.....) conformément à la Loi ..... (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle ..... est immatriculée*), représentée par ..... (*nom du représentant*), son ..... (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], annexe A;

*Cette version doit être utilisée lorsque la partie visée est l'une des sociétés de personnes au sens des articles 2186 et s CcQ.*

*S'il n'y a qu'une seule personne morale devant agir par l'entremise d'une résolution, cette résolution sera reproduite en Annexe A. S'il y en a plus que deux, les différentes résolutions seront reproduites en Annexe A1, A2, A3, etc.*

OFFRANT	BÉNÉFICIAIRE

*La personne morale doit nécessairement être représentée par ses dirigeants, qui l'obligent dans la mesure des pouvoirs que la loi, l'acte constitutif ou les règlements leur confèrent (art. 312 CcQ). À cet égard, nous référons le rédacteur à nos commentaires sur la théorie du mandat apparent reproduits à la V2.*

**[AGISSANT POUR ET AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ EN VOIE DE FORMATION;  
CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « OFFRANT »;**

*La désignation individuelle est une abréviation ou le nom complet d'une personne, dont l'emploi sert à identifier celle-ci, de façon spécifique, dans l'offre.*

À : ..... (identification du bénéficiaire);

**CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « BÉNÉFICIAIRE »;**

**CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉ(E)S LES « PARTIES ».**

*Si un contexte particulier a incité l'offrant à présenter cette offre au bénéficiaire, ce contexte devrait être exposé à cet endroit-ci dans un préambule. Ce dernier sera utile pour cerner l'intention des parties.*

*L'article 1425 CcQ énonce la règle générale selon laquelle, «[d]ans l'interprétation du contrat, on doit rechercher quelle a été la commune intention des parties plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes utilisés ». L'article 1426 CcQ précise que, dans la recherche de la commune intention des parties, l'on doit notamment tenir compte des circonstances dans lesquelles il a été conclu. La Cour d'appel du Québec a d'ailleurs rappelé dans Gestion D. Laberge inc. c. 9170-1011 Québec inc., 2013 QCCA 586 (CanLII) que « [p]our déterminer qu'elle [est] la véritable intention des parties, il faut tenir compte outre des mots utilisés, de la totalité du contrat, de la matière du contrat et du contexte de la signature de [l']entente ». Le préambule d'un contrat sert donc essentiellement à consigner, au tout début de l'entente, le contexte entourant la signature du contrat et l'objectif découlant de la relation contractuelle.*

**PRÉAMBULE**

A) Le BÉNÉFICIAIRE est le propriétaire d'une entreprise située au ....., dans la ville de ....., province de ....., faisant affaires sous le nom ..... (ci-après dénommée la « Société »);

OFFRANT	BÉNÉFICIAIRE